

**REPOSE DE GAZIFERE INC A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE L'ACEF DE
L'OUTAOUAIS RELATIVE A LA FERMETURE REGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PERIODE DU
1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013, A L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR
L'EXERCICE 2015 ET A LA MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015
PHASE 3**

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2015-2017

1. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0072, GI-15, doc 1, page 2;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0094, GI-16, doc 1, page 10;
- iii) R-3793-2012 phase 2, B-0080, GI-18, doc 1.1, page 3;
- iv) R-3884-2014 phase 3, B-0090, GI-18, doc 1.1, page 3;
- v) R-3884-2014 phase 3, B-0107, GI-19, doc 1, page 4;
- vi) R-3884-2014 phase 3, B-0111 et B-0108, GI 19, doc 2 et GI-19 doc 3.

Préambules :

- i) En page 2 de la référence i), Gazifère indique les volumes de consommation et les économies d'énergie prévus pour les années 2015, 2016 et 2017.
- ii) En page 10 de la référence ii), Gazifère présente :
 - le nombre moyen de clients prévu pour l'année 2014 lors du dernier dossier tarifaire (R-3740-2013 phase 3, B-0106, GI-27, doc 1.1, page 3);
 - le nombre moyen de clients prévu pour l'année 2014 en cours, sur la base de 7 mois réels et 5 mois prévisionnels;
 - le nombre moyen de clients prévu pour l'année tarifaire 2015 (R-3884-2014 phase 3, B-0090, GI-18, doc 1.1, page 3.Gazifère présente également, en page 10 de la référence ii), la moyenne des additions de clients nettes des pertes des 5 dernières années (2009-2013) et sa prévision d'additions de clients nettes des pertes pour 2015 (749).
- iii) En page 3 de la référence iii), le nombre moyen de clients prévu pour l'année 2014 lors du dernier dossier tarifaire est indiqué au bas de la colonne 13 : $479\ 153 / 12 = 39\ 929$.
- iv) En page 3 de la référence iv), le nombre moyen de clients prévu pour l'année 2015 est indiqué au bas de la colonne 13 : $487\ 599 / 12 = 40\ 633$.

- v) En page 3 de la référence v), section 3.1.2, , Gazifère mentionne :
- « Selon la pièce GI-19, document 3, au 30 juin 2014, Gazifère a dépensé 122 % du budget prévu après six mois. De plus, 129 % des clients prévus à cette date ont participé aux programmes et ont généré des économies de gaz naturel représentant 197 % de l'objectif après six mois. »
- (nous soulignons)
- vi) Aux colonnes 9 et 10 des pièces B-0111 et B-0108 (référence vi)), on peut constater que, si les taux de participation aux programmes d'économies d'énergie réalisées au 30 juin 2014 se maintiennent jusqu'en fin d'année, les programmes en efficacité énergétique de Gazifère auront généré en 2014 des économies d'énergie excédant de plus de 200 000 m³ ce qui était prévu lors du dossier tarifaire 2014 (R-3840-2013).

Demandes :

- 1.1** Veuillez indiquer si les volumes d'approvisionnement prévus en B-0072, page 2, pour les années 2015 et suivantes tiennent compte de l'éventualité que les économies d'énergie qui seront réalisées excèdent les économies prévues dans des proportions telles que celles constatées pour l'année 2014 en B-0111 et B-0108.

Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse 1.1 :

Pour effectuer ses prévisions de volumes d'approvisionnement tels que retrouvées à la pièce GI-15, document 1, page 2, Gazifère a utilisé les économies d'énergie découlant de son PGEE qui étaient disponibles au moment de faire ces prévisions, soient les économies projetées pour l'année 2014 ainsi que les économies prévues dans son PGEE 2015 et 2016.

- 1.2** Veuillez indiquer si les économies d'énergie prévues en B-0072 pour les années 2015 à 2017 incluent les économies additionnelles qui seront réalisées tant par les clients actuels que les nouveaux clients dans les programmes d'efficacité énergétique existants et dans les nouveaux programmes annoncés en B-0107.

Dans l'affirmative, veuillez quantifier les économies d'énergie attribuables aux clients actuels d'une part et aux nouveaux clients, d'autre part, tant pour les programmes existants que les nouveaux programmes.

Dans la négative, veuillez justifier.

Réponse 1.2 :

Les économies d'énergie prévues à la pièce GI-15, document 1, page 2 (B-0072) correspondent aux économies réalisées par les clients qui ont implanté des mesures d'efficacité énergétique depuis l'introduction du PGEÉ de Gazifère (clients actuels) ainsi

que les économies d'énergie additionnelles des nouveaux participants prévues dans le PGEÉ 2015 et 2016. Pour l'année 2017, Gazifère a posé l'hypothèse que le PGEÉ 2017 était pour engendrer des économies identiques à celles prévues dans le PGEÉ 2016.

Voici un tableau récapitulant les économies d'énergie considérées à la pièce GI-15, document 1, page 2 (B-0072) et distinguant les économies selon qu'elles se rapportent aux clients existants ou aux nouveaux participants :

	Économies 2015	Économies 2016	Économies 2017
Clients actuels	7,649	7,825	8,145
Nouveaux participants 2015	171	171	
Nouveaux participants 2016		164	164
Nouveaux participants 2017			164
	7,820	8,160	8,472

1.3 Veuillez fournir le détail du calcul des additions de clients nettes des pertes des années 2009 à 2013 présentées à la pièce B-0094, page 10, et identifier les documents originaux desquels les données historiques proviennent.

Réponse 1.3 :

Les additions de clients nettes des pertes de clients des années 2009 à 2013 présentées à la pièce B-0094 (GI-16, document 1), page 10, se réfèrent à des statistiques réelles de fin d'année. Dans ses dossiers annuels de fermeture, Gazifère rend publiques des données statistiques moyennes.

La première portion du tableau ci-dessous présente les données réelles de fin d'année de Gazifère, en dissociant les additions des pertes clients. Les additions de clients nettes des pertes de clients correspondent à ce que l'on retrouve à la pièce B-0094, page 10.

Ces données peuvent être retracées dans les différents dossiers mentionnés en bas du tableau.

Il peut être rappelé que les additions de clients nettes des pertes de clients projetées pour l'année 2015 se chiffrant à 749, demeurent moins élevées que la moyenne des données historiques, que ces dernières soient basées sur des données de fin d'année ou des données moyennes.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Clients - début d'année		34,655	35,690	36,824	37,798	38,733		
Additions clients		1,125	1,233	1,048	1,009	751		
Pertes clients		90	99	74	74	50		
Additions de clients nettes des pertes de clients		1,035	1,134	974	935	701	<i>moyenne</i>	956
Clients - fin d'année		34,655	35,690	36,824	37,798	38,733		
Clients moyen - fermeture	33,889 (1)	35,057 (2)	36,273 (3)	37,283 (4)	38,270 (5)	39,052 (6)		
Additions de clients moyens, nettes des pertes de clients		1,168	1,216	1,010	987	782	<i>moyenne:</i>	1,033

(1) Voir requête 3692-2009, GI-8, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

(2) Voir requête 3724-2010, GI-13, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

(3) Voir requête 3758-2011, GI-10, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

(4) Voir requête 3793-2012, GI-2, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

(5) Voir requête 3840-2013, GI-10, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

(6) Voir requête 3884-2014, GI-2, document 1.2, ligne 27, colonne 1.

1.4 L'ACEFO constate une tendance nettement à la baisse du nombre des additions de clients nettes des pertes au cours des 5 dernières années. Notamment, les additions de clients nettes des pertes ont diminué de 144 clients par an, en moyenne, entre 2010 et 2013. Pour l'année en cours, 2014, le nombre moyen de clients prévu (7/5) est inférieur à ce qui était prévu lors du dossier tarifaire 2014 par une marge de 44 clients.

Pour l'année 2015, Gazifère prévoit néanmoins des additions de clients en hausse par rapport à 2014, ce qui constituerait un renversement de la tendance historique observée.

Pour les clientèles résidentielle et CI, veuillez identifier les facteurs qui amènent Gazifère à prévoir des additions de clients nettes des pertes plus élevées en 2015 qu'en 2014.

Réponse 1.4 :

Lors de son budget 2012, le gouvernement fédéral a annoncé l'abolition d'un grand nombre de postes dans la fonction publique. Suite à ce choc régional, la nouvelle construction a connu une baisse comparativement aux années antérieures, qui s'est principalement ressentir en 2013. Depuis 2014, la situation tend tranquillement à se rétablir, tel que le démontre les prévisions 2014 et 2015 ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Additions de clients nettes des pertes de clients	1,035	1,134	974	935	701	770	750
Variation des additions de clients nettes des pertes de clients d'une année sur l'autre		99	(160)	(39)	(234)	69	(20)

APPROVISIONNEMENTS À COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

2. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0144, GI-15, doc 1.2, page 2;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0105, GI-16, doc 8, page 39;
- iii) R-3884-2014 phase 3, B-0090, GI-18 doc 1.1.

Préambules :

- i) À la page 2 de la référence i), M. Ralph Fischer de EGD soumet les renseignements suivants à Mme Lise Meloche de Gazifère inc. en réponse au complément de preuve demandé par la Régie (A-0010) concernant les solutions envisagées pour assurer les approvisionnements de la franchise de Gazifère à compter du 1^{er} novembre 2016 :

“ In order to meet the requirements of its EDA customers, including Gazifère, EGD bid for firm short haul capacity in TransCanada’s 2016 NCOS that was offered from November 29, 2013 to January 15, 2014 and has executed a Precedent Agreement (PA) for this capacity. TransCanada advised that it will provide EGD with this capacity through a subsequent loop of the Mainline after the King’s North Project is complete. This short haul capacity will replace non-renewable capacity to the EDA which expires on October 31, 2016 and will alleviate much of the potential 25 % peak day supply shortfall indicated by Mr. LeBlanc in his letter of July 24, 2014. Despite EGD’s actions in securing firm short haul capacity, a significant amount of peak day demand is provided by third parties that cannot sign up for 15 years. Peak day demand for the EDA includes direct purchase and peaking supplies. In addition, industrial customers currently subject to curtailment may also eventually seek firm contracts. These volumes represent approximately 16 % of peak day demand in the Enbridge EDA. Lastly, future growth requirements need to be accommodated in assessing capacity requirements which are not currently contracted. Gazifère will bear a proportionate share of any physical capacity constraints or cost blow outs resulting from capacity constraints.

TransCanada, however, is using firm transportation, including the results from the 2016 NCOS, as the only means by which it is determining the future capacity needs for the Eastern Triangle (ET) assuming Energy East is constructed. This approach is very misleading as it artificially suppresses the real demand that would exist under normal and acceptably transparent market conditions. As discussed, many existing domestic customers were dissuaded from signing transportation contracts, but to the extent that future growth occurs and current export volumes are sustained, there will be continued pressure on ET capacity, further underscoring the requirement that the full amount of the existing capacity is replaced in the event a portion of the NBS is repurposed to oil service.”

(nous soulignons)

- ii) La section 11.2 du texte des *Conditions de service et tarifs* de Gazifère, les dispositions générales relatives à l’entente – service T prévoient :

« Tout client, au moment de la demande de service, peut choisir dans le cadre et pour la durée de son contrat, d'assurer la livraison de ses propres besoins en gaz naturel au distributeur, incluant le gaz de compression et, si le service-T de l'Ontario est choisi, le transport. »

- iii) La pièce mentionnée en référence iii) présente, sur une base mensuelle pour l'année 2015, le nombre de clients prévu par catégories, par tarif et par type d'usage ainsi que les volumes et les revenus de distribution prévus.

Demandes :

- 2.1** La pièce B-0090 indique que 27 clients de Gazifère sont au service T, soit :
- 3 clients commerciaux sans chauffage au Tarif 1,
 - 20 clients commerciaux avec chauffage au Tarif 1,
 - 1 client industriel sans chauffage au Tarif 5,
 - 1 client industriel avec chauffage au Tarif 1,
 - 2 clients industriels interruptibles au Tarif 9.

Veuillez confirmer ou préciser, si nécessaire, le nombre exact de clients de Gazifère se prévalant du service T.

Exhibit B-0090 indicates that 27 customers of Gazifère are T-service:

3 commercial customers without heating rate 1

20 commercial customers with heating rate 1

1 industrial customer without heating rate 5

1 industrial customer with heating rate 1

2 interruptible industrial customers Rate 9.

Please confirm or clarify, if necessary, the exact number of customers under T-service.

Réponse 2.1 :

Le nombre exact de clients en service-T est de 37 clients.

Le tableau ci-dessous récapitule les clients en service-T selon leur typologie.

L'écart par rapport à la pièce GI-18, document 1.1 provient du fait que les 10 clients en question sont très marginaux en termes de volumes. Pour fins de simplification, ils n'ont simplement pas été considérés comme clients en service-T dans le dossier tarifaire ce qui n'a aucun impact sur les tarifs de distribution. Le tableau ci-dessous montre le poids, en pourcentage des volumes budgétés, des clients en service-T tel que présenté dans la pièce GI-18 document 1, pour 27 clients et le poids des 37 clients totaux service-T.

Clients en service-T, tel que présenté en GI-18, doc.1.1			Clients en service-T, totaux		
Typologie	Nombre	Volume en % du budget total	Typologie	Nombre	Volume en % du budget total
Résidentiel avec chauffage - tarif 1	0	0.00%	Résidentiel avec chauffage - tarif 1	2	0.00%
Commercial sans chauffage - tarif 1	3	0.01%	Commercial sans chauffage - tarif 1	4	0.01%
Commercial avec chauffage - tarif 1	20	3.17%	Commercial avec chauffage - tarif 1	27	3.59%
Industriel sans chauffage - tarif 5	1	8.42%	Industriel sans chauffage - tarif 5	1	8.42%
Industriel avec chauffage - tarif 1	1	2.29%	Industriel avec chauffage - tarif 1	1	2.29%
Industriel interruptible - tarif 9	2	11.67%	Industriel interruptible - tarif 9	2	11.67%
TOTAL	27	25.56%	TOTAL	37	25.98%

2.2 Veuillez indiquer, pour chaque groupe de clients mentionné, le nombre de clients qui disposent de leur propre service de transport.

Please indicate for each group of customer specified above, the number of customers who have their own transportation service.

Réponse 2.2 :

Les 37 clients service-T disposent de leur propre service de transport. Veuillez également vous référer à la réponse à la question 2.7 de la FCEI.

2.3 Parmi les clients au service T qui disposent de leur propre service de transport, veuillez indiquer combien de ces clients ont contracté leurs propres services de transport à compter du 1^{er} novembre 2016.

Among the customers under T-service that provide their own transportation service, please indicate how many of these customers have contracted their own transportation services as of November 1st, 2016.

Réponse 2.3 :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 2.7 de la FCEI.

2.4 La pièce B-0090 indique également que Gazifère compte 3 clients industriels interruptibles, dont 2 se prévalent du service T.

Veuillez identifier et décrire les mesures que Gazifère prévoit mettre en œuvre, le cas échéant, pour éviter qu'un futur retour de clients interruptibles au service continu ou qu'un futur retour de clients au service de transport du distributeur ne viennent exacerber

un éventuel déficit des capacités de transport dont pourra disposer Gazifère à compter du 1^{er} novembre 2016.

Exhibit B-0090 also indicates that Gazifère has 3 interruptible industrial customers, including 2 that are under T-Service.

Please identify and describe the measures Gazifère plans to implement, if necessary, to prevent a future return of interruptible customers to a firm service or a future return of customers to the transportation service offered by the distributor that would exacerbate any shortfall of transportation capacity which may have Gazifère as of November 1st, 2016.

Réponse 2.4 :

At this point in time EGD does not intend to change its policies or procedures related to service type migration and consequently Gazifère does not intend to make any change. Please see the responses to question 7.3 of the Régie.

CALCUL DU COÛT DE DISTRIBUTION

3. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0075, GM-1,7 doc 2, page 1, ligne 26;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0076, GM-17, doc 2.1.

Préambule :

- i) La pièce mentionnée en référence i), présente la valeur des différents paramètres de la formule de calcul du revenu requis de distribution, dont l'IPC Québec pour l'année en cours, établi à 1,9 % selon les prévisions utilisées.
- ii) La pièce B-0076 présente la moyenne des prévisions du 14 juillet 2014 de quatre des cinq institutions financières citées en référence et de celles du 14 juin 2014 pour l'une d'entre elles.

Demandes :

- 3.1** Pour chacune des cinq institutions financières de référence, veuillez produire les prévisions de croissance de l'IPC Québec les plus récentes qui soient disponibles pour l'année 2014.

For each of the five leading financial institutions, please provide the Quebec CPI growth forecast per the most recent available information for the year 2014.

Réponse 3.1 :

In the process of responding to this interrogatory, Gazifère found a clerical error in exhibit GI-17, document 2.1. Column 3 should be labeled 2015F, not 2014F. An updated exhibit is filed to reflect this correction.

The following table summarizes the updated forecasts from the five institutions as of September 19, 2014. Since the completion of pre-filed evidence, only BMO Nesbitt Burns has updated its forecast.

Québec CPI/Average Inflation Forecast (% Change) as of September 19, 2014				
	Forecaster	Forecast Date	2014F	2015F
	(1)	(2)	(3)	(3)
1	Conference Board of Canada	July-14	1.6	2.0
2	Desjardins	July-14	1.3	1.7
3	Toronto Dominion Bank	July-14	1.4	1.7
4	CIBC World Markets	June-14	1.5	2.1
5	BMO Nesbitt Burns	September-14	1.6	1.8
6	Average		1.5	1.9

The results continue to show a 2015 consensus forecast of 1.9% for Quebec CPI. The forecast for 2014 is 1.5%. Although forecasters are expecting lower inflation in 2014, by 2015, they are projecting an increase from 2014 levels.

EXCLUSIONS ENTRANT DANS LE CALCUL DU REVENU REQUIS DE DISTRIBUTION

4. Références :

- i) R-3862-2013, A-0013, D-2014 -020, para. 56, 57, 58 et 62;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0094, GI-16, doc 1, page 4;
- iii) R-3884-2014 phase 3, B-0086, GI-17, doc 2.3.6.

Préambule :

- i) [56] La demande d'exclusion associée à ce Projet, qui sera soumise dans le cadre du dossier tarifaire 2015, comportera des sommes importantes comparativement aux

montants reliés aux projets d'investissement qui font déjà l'objet d'une exclusion dans le dossier tarifaire 2014. En effet, l'impact total sur le coût de service découlant des trois projets d'investissements Renforcement – chemin Pink, CIS et Remplacement du système téléphonique s'élève à 1 726 900 \$17. En comparaison, la Régie note que l'impact sur le coût de service du programme de francisation est estimé à 325 131 \$ en 2015, et s'élèvera à 638 396 \$ en 2017.

[57] La Régie prend acte du fait que Gazifère doit respecter les exigences de l'Office et réaliser le programme que ce dernier a approuvé. Toutefois, elle note que Gazifère a une certaine latitude quant aux moyens à utiliser pour mettre en oeuvre ce programme. À cet égard, la Régie prend acte de l'affirmation de Gazifère selon laquelle elle veillera à la réalisation et au respect des mesures prévues au programme, au moindre coût possible compte tenu des circonstances, des contraintes et des variables de son environnement.

[58] La Régie s'attend à ce que Gazifère utilise cette latitude afin de minimiser les coûts du Projet et l'impact tarifaire qui en découle. Elle demande donc à Gazifère de faire état, dans le cadre de son rapport annuel, des économies qu'elle réalisera par rapport aux estimations présentées dans le présent dossier. [...]

[62] Considérant l'impact tarifaire important du Projet, la Régie ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre des dossiers tarifaires 2015 et 2016, une mise à jour de la pièce B-0013 traitant de la ventilation des coûts du Projet et de l'impact sur le coût de service pour la période 2014 à 2022.

(nous soulignons)

- ii) « Gazifère demande également l'ajout d'une exclusion en ce qui a trait au projet de réalisation du programme de francisation qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable puisqu'il s'agissait d'un projet d'investissement supérieur à 450 000\$. Ce projet a été autorisé par la Régie dans sa décision D-2014-020. [...]

Veillez vous référer à la pièce GI-17, document 2.3.6, pour le calcul détaillé de l'impact sur le coût de service de ce projet pour les années 2014 à 2022, tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2014-020. »

- iii) La pièce B-0086 présente, pour les années 2014 à 2022, l'impact du Programme de francisation sur le coût de service de Gazifère.

Demandes :

- 4.1** Veuillez préciser si Gazifère prévoit que son Programme de francisation aura un impact sur son coût de service au-delà de l'année 2022.

Dans l'affirmative, veuillez préciser pendant combien d'années additionnelles, ainsi que fournir une estimation de cet impact pour les années ultérieures à 2022.

Réponse 4.1 :

Oui. La traduction des manuels techniques des opérations sera capitalisée dans les conduites principales et les branchements d'immeubles (veuillez vous référer à la décision D-2014-020, paragraphe 34, tableau 1). Ces deux immobilisations sont amorties à des taux de 2,22% et 4,52% respectivement. Conséquemment, elles seront amorties au-delà de 2022.

De plus, des charges annuelles seront nécessaires au maintien des mesures de francisation de Gazifère. Ces charges, liées à la généralisation et à la durabilité de l'utilisation du français dans les activités courantes de l'entreprise, comportent, par exemple, la traduction de communications internes corporatives, la traduction de documents relatifs à l'emploi, etc.

Le coût exact de ces charges annuelles futures est inconnu, tout en étant de nature à perdurer.

4.2 Veuillez décrire les moyens que Gazifère a mis en œuvre pour minimiser les coûts associés à la mise en œuvre de son Programme de francisation pour l'année en cours (2014) et pour les années 2015-2016.

Veuillez indiquer, le cas échéant, quelles sont les économies de coûts ainsi obtenues par rapport aux prévisions de coûts initiales.

Réponse 4.2 :

Depuis le tout début de ses discussions avec l'Office québécois de la langue française («l'Office»), et à plusieurs égards, Gazifère a recherché des compromis et des solutions raisonnables pour minimiser les impacts et les coûts découlant de la mise en œuvre de son programme de francisation. Les résultats de cette recherche de compromis et de solutions qui se voulaient «durables», a conséquemment un impact prévu sur toute la période de mise en place des priorités d'action du programme de francisation autant que sur les années subséquentes pendant lesquelles Gazifère devra assurer le maintien de ces mesures.

Dans l'évaluation des coûts de son programme de francisation, Gazifère a tenu en compte les compromis négociés avec l'Office. Tel que retenu par la Régie dans sa décision D-2014-020, Gazifère confirme qu'elle veillera à la réalisation de son programme de francisation au moindre coût possible. À ce point-ci, elle ne signale toutefois aucune nouvelle économie de coût pour la réalisation de son programme de francisation.

- 4.3 Veuillez produire la ventilation des frais reportés de 206 906 \$ pour l'année 2014 inscrits à la pièce B-0086 (page 1) et en fournir la justification.

Réponse 4.3 :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du montant de 206 906\$. Veuillez noter que la justification de ces montants a été fournie dans le cadre du dossier R-3862-2013 et que la Régie a approuvé ce projet dans sa décision D-2014-020.

- Formation obligatoire à l'ensemble des employés (corporatif, RH et santé et sécurité) existantes	23,300
- Traduction du matériel de formations techniques existants	588,800
<u>Sous-total (*)</u>	<u>612,100</u>
A être réalisé sur 3 ans, d'où 1/3	204,033
Intérêts 2014	2,873
<u>Frais reportés totaux</u>	<u>206,906</u>

(*) La contribution financière de l'Office de la langue française, d'un montant maximal de 50 000\$, dont Gazifère entend se prévaloir, surviendra en fin de programme et n'est donc pas incluse ici.

- 4.4 Concernant les dépenses d'exploitation associées au Programme de francisation pour les années 2017 à 2022 qui sont présentées en page 1 de la pièce B-0086, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les montants d'aucun des postes budgétaires prévus ne diminuent au-delà de la période d'implantation du Programme.

Réponse 4.4 :

Voir la réponse à la question 4.1.

- 4.4.1 Veuillez notamment indiquer si Gazifère prévoit que les dépenses d'exploitation de son Programme de francisation se poursuivront au-delà de l'année 2022 et, le cas échéant, fournir une indication des montants prévus pour les années 2023 et suivantes.

Réponse 4.4.1 :

Voir la réponse à la question 4.1.

5. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0111, GI-19, doc 2;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0080, GI-19, doc 2.3.

Préambule :

- i) Les dépenses engagées par Gazifère pour ses programmes en efficacité énergétique au 30 juin 2014 sont présentées à la colonne 13 de la pièce B-0111 et peuvent être comparées au budget annuel prévu, présenté à la colonne 12. Cette comparaison permet d'anticiper un dépassement des dépenses de l'ordre de 60 000 \$ par rapport au budget prévu pour le PGEÉ 2014 si les taux de participation constatés se maintiennent jusqu'à la fin de l'année en cours.
- ii) La pièce B-0080 présente les montants des exclusions prises en compte dans le calcul du revenu requis de distribution, dont le budget prévu pour le PGEÉ 2015 (ligne 7) et le compte d'écart du PGEÉ pour l'année 2013 (ligne 8).

Demandes :

- 5.1** Veuillez justifier la hausse significative du budget du PGEÉ prévu pour l'année 2015 par rapport à son budget 2014, considérant notamment la grande variabilité des dépenses réellement engagées en 2014 par rapport aux budgets des différents programmes.

Réponse 5.1 :

La hausse du budget demandé pour le PGEÉ 2015, par rapport à l'année 2014, s'explique par de nombreux changements proposés par Gazifère visant le perfectionnement de sa stratégie énergétique:

- **révision des objectifs de participation ;**
- **révision du montant moyen d'aide financière des programmes : Chaudière à condensation, Fenêtres Energy Star, Récupérateur de chaleur des eaux de douche – coopérative d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire (*volet installation*) et Chauffe-eau à condensation. Le détail de ces révisions est présenté aux pages 14 à 25 de la pièce GI-19, document 1 ;**
- **introduction de deux nouveaux programmes destinés aux ménages à faible revenu : Récupérateur de chaleur des eaux de douche – OMH, Supplément pour les MFR (volets résidentiel et C&I) qui explique en grande partie la hausse du budget des aides financières en 2015 par rapport à 2014. Le détail de ces propositions est présenté à la page 12 de la pièce GI-19, document 1 ; et**

- introduction du programme Aérotherme à condensation destiné à la clientèle commerciale et institutionnelle. Le détail de cette proposition est présenté à la page 25 de la pièce GI-19, document 1.

Les ajustements effectués aux aides financières permettent d'établir un budget plus réaliste reflétant les investissements requis pour l'ensemble des programmes qu'elle propose d'offrir en 2015.

Il est à noter que par rapport à l'année 2014, le budget de gestion incluant les coûts associés à l'évaluation des programmes affiche pour sa part une diminution de 1 %.

- 5.2 Veuillez identifier les mesures que Gazifère déploie, le cas échéant, pour maintenir les dépenses réelles consacrées à ses programmes d'efficacité énergétique de l'année en cours à des niveaux comparables et suffisamment proches des budgets autorisés.

Réponse 5.2 :

Chaque année, Gazifère accorde beaucoup d'importance au respect du budget octroyé pour la réalisation de son PGEÉ. Pour y parvenir, Gazifère entreprend différentes actions, tant lors de l'établissement de ses projections qu'en cours d'année, afin de limiter les variations de budget.

Établissement des projections

Gazifère veille à établir avec la plus grande exactitude possible les projections de ses programmes en conciliant les données historiques des programmes avec les données de marché qu'elle détient et l'expertise de ses partenaires d'affaires.

Malgré l'importance accordée à cet exercice, l'établissement des projections et par conséquent du budget d'aides financières requis, demeure difficile. En effet, la petite taille de l'entreprise limite le nombre de projets d'économie d'énergie. Comme il y a peu de participants par programme, une variation de l'adhésion prévue à un programme de quelques clients a un impact très important sur l'écart en pourcentage. Ainsi, pour Gazifère, il ne faut pas se limiter à l'analyse des écarts en pourcentage mais bien évaluer l'ensemble de l'exercice de prévision. Contrairement aux grands distributeurs, l'utilisation du modèle économétrique ou statistique n'est pas appropriée.

À cet égard, il est important de noter que les projections dépendent des hypothèses retenues, selon les connaissances du moment. À titre d'exemple, les projections pour les années 2015 et 2016 ont été définies au printemps de l'année 2014.

Il s'agit d'une problématique particulièrement importante pour les programmes favorisant l'installation d'appareils principalement dans le marché de la nouvelle construction. En effet, malgré nos efforts, il est extrêmement ardu de prévoir précisément les projets de construction qui seront réalisés. Chaque année, au moment de l'établissement des projections, plusieurs entrepreneurs en construction tentent encore de faire l'acquisition de terrains. L'acquisition de terrains peut parfois prendre plusieurs années et plusieurs entrepreneurs ont souvent des vues sur les mêmes espaces. Quel entrepreneur aura les terrains convoités? Est-ce que le projet sera à gaz naturel? Quelle technologie sera favorisée? Quand prévoit-on débiter la construction? Ces dernières sont certaines des questions pour lesquelles Gazifère demeure souvent sans réponse au moment d'effectuer les projections de ses programmes.

Cette complexité est également présente pour les programmes offerts dans le marché commercial. Malgré des échanges fréquents avec la Ville de Gatineau et de nombreux autres clients, il devient difficile de prévoir à quel moment seront réalisés les projets de rénovation, de construction ou de remplacement d'appareils. L'obtention des budgets, l'octroi des contrats et la définition des échéanciers visant la réalisation des travaux, sont encore une fois des éléments qui peuvent influencer ou non la participation aux programmes et pour lesquels Gazifère n'obtient pas toujours de précisions avant l'établissement de ses projections.

D'autres éléments hors du contrôle du distributeur peuvent également compromettre la justesse de cet exercice. À titre d'exemple, en 2013, l'introduction d'un crédit d'impôt provincial a fait monter en flèche le nombre de participants et l'ampleur des projets réalisés dans le cadre du programme Fenêtre Energy Star de Gazifère.

Les résultats réels sont donc appelés à différer des projections établies. Le budget demandé par Gazifère présente le portrait le plus précis possible de l'étendue de l'investissement requis pour l'ensemble des programmes offerts, selon les hypothèses retenues et selon l'état des connaissances au moment de l'établissement des prévisions.

Suivi des résultats

Gazifère effectue mensuellement le suivi des résultats de ses programmes. Il s'agit d'un exercice qui lui permet de capter les écarts pour chacun d'eux. Cet exercice permet, d'une part, d'orienter en cours d'année les efforts de promotion et d'autre part, d'effectuer un constat éclairé sur la progression de l'offre.

Gazifère présente et justifie chaque écart important lors du dépôt de son PGEÉ et en fin d'année dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres. Gazifère y dénote les problématiques et propose des pistes de solution qui contribueront notamment au respect du budget des années subséquentes.

À cet effet, dans le cadre du PGEÉ 2015-2016, à la pièce GI-19, document 1, pages 4 et 5, Gazifère annonçait un dépassement des objectifs et du budget des programmes Fenêtres Energy Star et Système combo.

Les plus récents résultats du programme Système combo permettent de croire que le dépassement anticipé sera encore plus important qu'annoncé. Dans les faits, Gazifère estime que d'ici la fin de l'année 2014, 200 participants se seront prévalus de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme menant à des économies d'énergie estimées à 94 271 m3. Gazifère souhaite donc mettre à jour les projections des années 2015 et 2016. Gazifère propose de faire passer de 50 à 150 le nombre annuel de participants. Les économies d'énergie passeront donc de 23 568 m3 à 70 703 m3. Pour sa part, le budget requis pour ce programme passera donc de 25 000 \$ à 75 000 \$ ce qui conduira à une augmentation de 67 655 \$ sur le TCTR en 2015 et de 68 604 \$ en 2016.

Ce programme est offert seulement depuis l'année 2013 et connaît une importante progression. L'absence de données historiques combinée aux importantes difficultés relatives à l'établissement de projections pour des programmes s'adressant à la clientèle de la nouvelle construction est à l'origine de la sous-estimation du nombre de participants.

Révision des cas-types

En l'absence d'évaluation de programme formelle, Gazifère propose des ajustements permettant notamment de limiter les différences entre le budget et les dépenses réelles. Dans le cadre de son PGEÉ 2015-2016, Gazifère a proposé l'ajustement de nombreux cas-types. Cette mesure vise directement à tenter de resserrer les écarts. Le détail de cette proposition d'ajustement des cas-types est présenté à la pièce GI-19, document 1, aux pages 14 à 25.

5.2.1 Veuillez notamment préciser les restrictions de dépenses que Gazifère envisage, le cas échéant, pour éviter que des dépassements significatifs des dépenses effectuées par rapport aux budgets autorisés ne se traduisent par des montants additionnels portés au compte d'écart du PGEÉ pour l'année 2014 et qui devront ultérieurement s'ajouter, à titre d'exclusions, au revenu requis de distribution de l'année 2016.

Réponse 5.2.1 :

Gazifère bénéficie d'un compte d'écart qui permet de comptabiliser les variations budgétaires par rapport aux prévisions, et ce, autant à la hausse qu'à la baisse. Il s'agit d'un outil essentiel à la réalisation de son PGEÉ, puisqu'il protège à la fois les intérêts de la clientèle et ceux du distributeur. Depuis 2006, le budget autorisé par la Régie n'a été dépassé qu'à deux reprises. C'est donc dire que, sur une période de huit ans, les clients ont

bénéficié à six reprises d'un remboursement équivalent à la différence entre le budget autorisé et les dépenses réellement encourues en efficacité énergétique.

Considérant que l'objectif du PGEÉ de Gazifère, rappelons-le, est de contribuer, à la hauteur de ses capacités, à la réalisation d'économies d'énergie, le dépassement des objectifs du PGEÉ ne devrait pas faire l'objet de restrictions particulières dans un contexte où tous, clients et distributeur, bénéficient d'un compte d'écart.

Par ailleurs, Gazifère dispose d'une certaine flexibilité dans l'allocation de son enveloppe globale d'aides financières, et cela, toujours dans l'objectif de respecter la nature de son budget et d'éviter d'avoir recours à des restrictions particulières. Ainsi, un programme qui sous-performe par rapport aux prévisions permet d'atténuer l'impact d'un autre programme qui performe mieux qu'anticipé.

De plus, Gazifère soumet qu'il serait dommage de mettre fin à un programme qui affiche un dépassement significatif avec pour seul motif que ce programme affiche de trop bons résultats. Une telle décision ne ferait que compromettre les efforts entrepris jusqu'à présent par l'entreprise visant à optimiser son offre en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, Gazifère estime qu'il ne serait par prometteur d'envoyer à sa clientèle un double message. Si Gazifère souhaite faire de l'efficacité énergétique une priorité pour sa clientèle, elle doit avoir les moyens de ses ambitions.

En terminant, Gazifère souhaite également souligner que depuis 2006, elle n'a jamais dépassé le budget de gestion (tronc commun) qui lui était accordé. Il s'agit là d'un gage de saine gestion des dépenses associées au PGEÉ.

5.2.2 Veuillez indiquer plus particulièrement les ajustements que Gazifère envisage, le cas échéant, dans le cas des programmes dont les économies réelles s'éloignent significativement des économies prévues, tel qu'indiqué à la pièce B-0110, page 6, à savoir : les fenêtres Energy Star et les chauffe-eau à condensation.

Réponse 5.2.2 :

Dans le cadre de son PGEÉ 2015-2016, Gazifère a proposé l'ajustement de nombreux cas-types dont celui des programmes Fenêtres Energy Star et Chauffe-eau à condensation. Le détail de ces propositions est présenté à la pièce GI-19, document 1, pages 19, 20, 24 et 25.

Par ailleurs, le programme Chauffe-eau à condensation fera l'objet d'une évaluation formelle conformément au calendrier d'évaluation proposé et présenté à la pièce GI-19, document 1, page 9. Les conclusions de cette évaluation seront déposées à la Régie, dans le cadre du prochain PGEÉ, couvrant la période 2017-2018.

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX TARIFS DE DISTRIBUTION

6. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0118, GI-22, doc 1, pages 2 et 3 (extraits);
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0091, GI-21, doc 1, pages 1 et 2 (extraits).

Préambule :

- i) “Adjustments are made to the revenue responsibilities of each rate class if the initial allocation of deficiency in stage 1 does not achieve important rate design objectives. These objectives include avoidance of rate shock, market acceptance, competitive position, appropriate relationships between rates, and acceptable revenue to cost “(R/C)” ratios.”

“As can be seen in Exhibit G1-22, document 1.1, page 1 of 1, column 4, the above adjustments results in the entire \$269.4K being recovered from Rate 2 customers.”

“In an ongoing effort to improve the revenue to cost ratio for Rate 2, the Company has chosen to adjust the Rate 2 revenues to a level that will increase their revenue to cost ratio compared to 2014.”

“Given the small change in rate impact stemming from the adjustment versus no adjustment scenario, the Company believes the level of adjustment is appropriate.”

(nous soulignons)

- ii) “Is Gazifère proposing any cost allocation methodology changes as part of this filing?”

Gazifère is not proposing any changes as part of this proceeding. Gazifère used the cost allocation methodology approved by the Régie in its decisions D-2006-158 and D-2011-186 to allocate the 2015 distribution requirement to the customer rate classes.”

“The Company then used the budget and the test year forecast of volumes to perform the study.”

“Note that the details of the internal budget are not being filed with the Régie during the CPBR term. Therefore, the Company is only filing the allocation of the total distribution revenue requirement at a rate class level.”

(nous soulignons)

Demandes :

- 6.1** Veuillez indiquer, le cas échéant, si Gazifère a effectué quelque nouvelle étude d'allocation de ses coûts ultérieure à la méthodologie approuvée par les décisions D-2006-158 et D-2011-186 de la Régie.

Please indicate, where appropriate, if Gazifère has conducted any new cost allocation study after the methodology approved by the decisions D-2006-158 and D-2011-186 of the Régie.

Réponse 6.1 :

Gazifère has not conducted any new cost allocation study. As mentioned in the response to Question 4 in exhibit GI-21, Document 1, Gazifère used the cost allocation methodology approved by the Régie in decisions D-2006-158 and D-2011-186 to allocate the 2015 distribution revenue requirement to the customer rate classes. In order to maintain year-over-year cost causality, Gazifère updates allocation factors to reflect test year volume and customer additions forecasts, and produces an internal budget that equals the revenue requirement determined by the CPBR formula. Factors updated with these forecasts include sales volume, peak day demand, total deliveries, storage space and deliverability, and total number of customers.

6.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les facteurs d'allocation des coûts qui auraient évolué depuis l'approbation de la méthodologie en vigueur.

If so, please specify the cost allocation factors that have changed since the approval of the current methodology.

Réponse 6.1.1 :

As discussed in response to question 6.1, volumetric and customer number allocators are updated annually.

6.2 Veuillez préciser, s'il y a lieu, tout changement survenu dans l'allocation des coûts de Gazifère entre ses catégories tarifaires depuis l'approbation par la Régie de sa méthodologie d'allocation des coûts en vigueur.

Please specify, if applicable, any change in the allocation of Gazifère's costs between its rate classes since the approval by the Régie of its cost allocation methodology in place.

Réponse 6.2 :

As mentioned in response to question 6.1, allocation factors are updated annually to reflect test year forecasts. With those updates to allocation factors, cost causality is maintained year-over-year.

6.3 Veuillez quantifier toute variation de la causalité des coûts et de leur allocation entre les catégories tarifaires que Gazifère a constatée ou prévoit entre les années 2014 et 2015.

Please quantify any change in the cost causality and their allocation between rate classes that Gazifère has noticed or expects between the years 2014 and 2015.

Réponse 6.3 :

The four tables below show how allocation factors and associated allocation percentages changed between 2014 and 2015.

GAZIFERE INC.										
ALLOCATION FACTORS										
December 31, 2015										
			Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 7
ITEM		FACTOR	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
NO.		TOTAL	1	2	3	4	5	6	9	
COMMODITY RESPONSIBILITY										
1.1	Annual Sales	125,206.3	56,713.8	64,798.6	354.4	0.0	0.0	0.0	3,339.5	
1.2	Annual Deliveries	168,194.1	65,917.4	64,798.6	354.4	0.0	14,159.1	0.0	22,964.5	
1.3	Winter Deliveries	93,137.0	38,530.4	40,913.9	150.9	0.0	4,734.2	0.0	8,807.7	
STORAGE AND PEAK RESPONSIBILITY										
3.1	Deliverability	617.2	283.2	323.3	0.0	0.0	10.6	0.0	0.0	
3.2	Space	37,379.5	16,678.3	19,432.7	33.4	0.0	40.3	0.0	1,194.8	
3.3	Peak	1,313.9	601.6	661.5	1.0	0.0	49.7	0.0	0.0	
CUSTOMER RESPONSIBILITY										
4.5	Total Customer Count	40,633	3,145	37,481	3	0	1	0	3	
4.6	Comm/Ind Customer Count	3,152	3,145	0	3	0	1	0	3	
4.7	Residential Customer Count	37,481	0	37,481	0	0	0	0	0	

GAZIFERE INC.									
ALLOCATION FACTORS									
December 31, 2014									
		Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 7
ITEM		FACTOR	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
NO.		TOTAL	1	2	3	4	5	6	9
COMMODITY RESPONSIBILITY									
1.1	Annual Sales	124,269.4	57,323.0	63,711.3	344.2	0.0	0.0	0.0	2,890.8
1.2	Annual Deliveries	166,350.0	66,232.7	63,711.3	344.2	0.0	14,159.1	0.0	21,902.6
1.3	Winter Deliveries	91,766.1	38,315.7	40,311.5	139.0	0.0	4,740.1	0.0	8,259.8
STORAGE AND PEAK RESPONSIBILITY									
3.1	Deliverability	629.9	295.3	324.1	0.0	0.0	10.6	0.0	0.0
3.2	Space	36,619.9	16,359.1	19,190.8	24.8	0.0	46.3	0.0	998.9
3.3	Peak	1,319.9	611.9	657.2	1.0	0.0	49.7	0.0	0.0
CUSTOMER RESPONSIBILITY									
4.5	Total Customer Count	39,929	3,100	36,823	3	0	1	0	3
4.6	Comm/Ind Customer Count	3,107	3,100	0	3	0	1	0	3
4.7	Residential Customer Count	36,823	0	36,823	0	0	0	0	0

GAZIFERE INC.									
ALLOCATION FACTOR PERCENTAGES									
December 31, 2015									
		Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 7
ITEM		FACTOR	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
NO.		TOTAL	1	2	3	4	5	6	9
COMMODITY RESPONSIBILITY									
1.1	Annual Sales	1.000	0.453	0.518	0.003	0.000	0.000	0.000	0.027
1.2	Annual Deliveries	1.000	0.392	0.385	0.002	0.000	0.084	0.000	0.137
1.3	Winter Deliveries	1.000	0.414	0.439	0.002	0.000	0.051	0.000	0.095
STORAGE AND PEAK RESPONSIBILITY									
3.1	Deliverability	1.000	0.459	0.524	0.000	0.000	0.017	0.000	0.000
3.2	Space	1.000	0.446	0.520	0.001	0.000	0.001	0.000	0.032
3.3	Peak	1.000	0.458	0.503	0.001	0.000	0.038	0.000	0.000
CUSTOMER RESPONSIBILITY									
4.5	Total Customer Count	1.000	0.077	0.922	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
4.6	Comm/Ind Customer Count	1.000	0.998	0.000	0.001	0.000	0.000	0.000	0.001
4.7	Residential Customer Count	1.000	0.000	1.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000

GAZIFERE INC.										
ALLOCATION FACTOR PERCENTAGES										
December 31, 2014										
			Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 7
ITEM			FACTOR	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF
NO.			TOTAL	1	2	3	4	5	6	9
COMMODITY RESPONSIBILITY										
1.1	Annual Sales		1.000	0.461	0.513	0.003	0.000	0.000	0.000	0.023
1.2	Annual Deliveries		1.000	0.398	0.383	0.002	0.000	0.085	0.000	0.132
1.3	Winter Deliveries		1.000	0.418	0.439	0.002	0.000	0.052	0.000	0.090
STORAGE AND PEAK RESPONSIBILITY										
3.1	Deliverability		1.000	0.469	0.514	0.000	0.000	0.017	0.000	0.000
3.2	Space		1.000	0.447	0.524	0.001	0.000	0.001	0.000	0.027
3.3	Peak		1.000	0.464	0.498	0.001	0.000	0.038	0.000	0.000
CUSTOMER RESPONSIBILITY										
4.5	Total Customer Count		1.000	0.078	0.922	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
4.6	Comm/Ind Customer Count		1.000	0.998	0.000	0.001	0.000	0.000	0.000	0.001
4.7	Residential Customer Count		1.000	0.000	1.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000

6.4 Outre l'ajustement du ratio revenus / coûts mentionné au soutien de la modification des tarifs proposée par Gazifère, veuillez démontrer en quoi une répartition uniforme de l'augmentation du revenu requis de distribution aurait pu affecter la réalisation de l'un ou l'autre des « objectifs » suivants (énoncés en B-0118) :

- éviter un choc tarifaire;
- assurer l'acceptabilité du marché;
- maintenir la position concurrentielle;
- assurer un rapport approprié entre les tarifs.

In addition to adjusting the revenue to cost ratio indicated in support of the proposed changes to the rates by Gazifère, demonstrate how a uniform distribution of the increase in distribution revenue requirement could have affected the achievement of one or the other the following "objective" (listed in B-0118):

- **Avoid rate shock;**
- **Ensure market acceptance;**
- **Maintain the competitive position;**

- Ensure an appropriate relationship between the rates.

Réponse 6.4 :

Gazifère's 2015 proposed revenue deficiency is \$269,400 which represents a 1.0% increase in distribution revenue when compared to revenue at existing rates. Such a relatively small increase in the distribution revenue does not have a negative impact on key rate design objectives. Therefore, a uniform distribution of the increase in distribution revenue would not have an impact on the other rate design objectives listed above.

6.5 Afin de valider l'affirmation de Gazifère à l'effet que "Given the small change in rate impact stemming from the adjustment versus no adjustment scenario, the Company believes the level of adjustment is appropriate", veuillez produire le "no adjustment scenario" mentionné.

To validate Gazifère's statement to the effect that "Given the small change in rate impact stemming from the adjustment versus no adjustment scenario, the Company believes the level of adjustment is appropriate", please provide the "no adjustment scenario" mentioned.

Réponse 6.5 :

Exhibit G1-22, Document 1, Page 4, Table 1 provides the Company's proposed adjustments and rate impacts for 2015. A copy of the Table 1 is reproduced below assuming the Company makes no adjustments to the proposed revenues. As can be seen, the proposed adjustment presented in evidence results in an additional rate impact on the Rate 2 class of approximately 0.3% when compared to the no adjustment scenario.

Table 1: No Adjustments Scenario and Associated Rate Increases for 2015

	<u>Total</u>	<u>Rate 1</u>	<u>Rate 2</u>	<u>Rate 3</u>	<u>Rate 5</u>	<u>Rate 9</u>
Adjustments (\$'000)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Proposed 2015 R/C Ratio – Distribution Only	1.00	1.42	0.86	1.81	1.72	1.32
Fiscal 2014 R/C Ratio – Distribution Only	1.00	1.45	0.86	1.77	1.75	1.33
% increase on total bill of a T-service customer	0.6%	0.4%	0.8%	0.2%	0.3%	0.3%
% increase on total bill of a sales customer	0.4%	0.2%	0.5%	0.1%	n/a	0.1%
2015 Delivery Volumes (10 ⁶ m ³)	168.2	65.9	64.8	.4	14.2	22.9
2014 Delivery Volumes (10 ⁶ m ³)	166.4	66.2	63.7	.4	14.2	21.9

6.6 Veuillez, le cas échéant, identifier tout autre objectif, à part l'amélioration du ratio coûts/revenus, qui sous-tend la modification tarifaire proposée par Gazifère.

Please, if applicable, identify any other objective, except for improving the revenue to cost ratio, which underlies Gazifère's proposed rate change.

Réponse 6.6 :

The improvement of the revenue to cost ratios was the only objective that the Company was trying to improve within its 2015 proposed rate change.

INVESTISSEMENTS / EXTENSIONS ET MODIFICATIONS DU RÉSEAU

7. Références :

- i) R-3884-2014 phase 3, B-0094, GI-16, doc 1, pages 7 et 10;
- ii) R-3884-2014 phase 3, B-0095, GI-16, doc 2.

Préambule :

- i) Page 7 :
« Gazifère demande une telle autorisation pour les projets d'extension et de modification du réseau au montant de 6 119 000\$ qui se détaille comme suit :
Additions liées à l'addition de clients 3 628 700\$
Additions liées à l'entretien du réseau et autre 2 490 300\$

Page 10 :

« Les additions nettes des pertes prévues pour l'année 2015 se chiffrent à 749. »

- ii) La pièce B-0095 présente la répartition des coûts des projets d'extension et de modification du réseau, au montant de 6 119 000 \$, entre les postes budgétaires suivants :
(en 000\$)

Branchements d'immeubles	2,360.2
Conduites principales	2,913.2
Postes de mesurage	303.0
Compteurs	556.8
Total :	6,133.2
Moins contributions	(14.2)
	6 119.0

Demandes :

- 7.1 Veuillez réconcilier les montants prévus à la pièce B-0095 pour les nouveaux postes de mesurage et les nouveaux compteurs avec les additions de clients nettes des pertes prévues pour 2015 à la pièce B-0094, page 10.

Réponse 7.1 :

Le tableau retrouvé à la réponse à la question 7.2 présente un montant de 87,3 K\$ pour les postes de mesurages et de 134,4 K\$ pour les compteurs liés aux additions de clients prévues pour l'année 2015, soit 816 clients.

7.2 Veuillez fournir, pour chacun des postes budgétaires présentés à la pièce B-0095, la ventilation des montants selon qu'ils sont engagés pour des extensions ou des modifications du réseau.

Réponse 7.2 :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des additions en capital prévues pour 2015 entre les extensions du réseau (additions de clients) et les modifications du réseau (entretien du réseau et autre).

	Extensions du réseau	Modifications du réseau	Total
Branchements d'immeubles	1,418.2	942.0	2,360.2
Conduites principales	2,003.0	910.2	2,913.2
Postes de mesurage	87.3	215.7	303.0
Compteurs	134.4	422.4	556.8
Total	3,642.9	2,490.3	6,133.2
Moins: contributions	(14.2)	-	(14.2)
	3,628.7	2,490.3	6,119.0